



Luxembourg, le 5 novembre 2008

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
 Entrée le:
 05 NOV. 2008
 Q2860

Monsieur Lucien WEILER
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg

Monsieur le Président,

Me référant à l'article 80 de notre Règlement, j'ai l'honneur de vous informer que je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre, Ministre d'Etat, Ministre des Finances, Monsieur le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Monsieur le Ministre des Travaux publics et Madame la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche :

« Le 23 octobre 2008, dans le cadre de l'interpellation de l'honorable Monsieur Ben FAYOT au sujet de la Bibliothèque Nationale, la Chambre des Députés a adopté à l'unanimité une motion, invitant le Gouvernement à faire avancer rapidement les travaux d'un projet de loi autorisant le Gouvernement à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins de la Bibliothèque nationale et universitaire qui a déjà fait l'objet d'un concours d'architecte en 2003.

Dans la réponse donnée à l'interpellation, la Secrétaire d'Etat à la Culture, à l'Enseignement supérieur et à la Recherche avait indiqué lors de la même séance que

- la démolition du Bâtiment Schuman, place de l'Europe au Kirchberg, prévue afin de permettre la construction d'un nouveau bâtiment destiné à la Bibliothèque nationale ne pourrait intervenir que lorsque le personnel du Parlement européen l'aurait quitté ; elle avait précisé que les préparations destinées à permettre la réalisation d'un nouveau bâtiment s'inscrivaient à l'horizon 2013 ;
- tous les autres terrains qui pourraient convenir, seraient moins appropriés, que leur viabilisation ne serait pas plus rapide mais plutôt plus longue que celle du terrain abritant le Bâtiment Schuman et qu'elle serait en outre plus compliquée au plan de la procédure.

Or, il m'a été signalé que les terrains appartenant au Fonds d'Urbanisation et d'Aménagement du Plateau du Kirchberg situés le long du boulevard John F.Kennedy, ont été viabilisés suite à la transformation de l'ancienne voie express en boulevard urbain ; ces terrains sont, semble-t-il, d'une surface suffisante et se prêteraient immédiatement à la construction d'un bâtiment destiné à la Bibliothèque nationale et universitaire.

Ces informations sont-elles exactes ?

Si tel devait être le cas, le Gouvernement est-il disposé à faire établir rapidement un projet de loi l'autorisant à procéder à la construction d'un nouveau bâtiment pour les besoins de la Bibliothèque nationale et universitaire sur ces terrains afin de donner suite à la motion unanime de la Chambre des Députés adoptée le 23 octobre 2008 ?

Si le Gouvernement ne devait pas être disposé à faire établir un tel projet de loi, quelles en sont les raisons ?

Dans l'hypothèse d'un refus – théorique, je l'espère – d'utiliser les terrains le long du boulevard Kennedy, sous quelle forme et de quelle manière le Gouvernement entendrait-il donner suite à la motion unanime de la Chambre des Députés ?

Croyez, je vous prie, Monsieur Président, à l'assurance de ma très haute considération.



Colette FLESCH
Député